

Agriculture

Barrais-Bussolles : les activités de la porcherie industrielle suspendues par le Préfet de l'Allier (1997)

En page 59 du numéro précédent de « *Naturallier* », vous pouviez lire notre satisfaction de voir la Cour Administrative d'Appel de Lyon prononcer un jugement favorable à nos positions. Au moment de la parution de « *Naturallier* » n° 65, nous ne savions pas encore si l'arrêté concernait la construction de la porcherie de Barrais-Bussolles ou l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation. En fait, nous avons obtenu gain de cause sur les deux points.

Voyant que les conséquences de ce jugement tardaient à venir, les associations se sont mobilisées pour que ces deux arrêtés soient suivis d'effets. Il convient ici de souligner le travail opiniâtre et efficace de Madame Marinette Roques, Présidente de l'ADESE (Barrais-Bussolles) qui mène la lutte contre cette porcherie depuis l'annonce de son établissement et celui de Monsieur Michel Tissier qui se dépense sans compter au sein de l'association Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise (Chatelperron).

C'est ainsi qu'à la demande d'Allier Nature, une entrevue avec Monsieur le Préfet de l'Allier a pu avoir lieu le vendredi 4 juillet dernier. La délégation regroupait des responsables de ces associations auxquelles s'étaient jointes MARIVOLE (Cindre), l'ADEIHL (Loddes), ainsi que de nombreux élus, des Maires parfois accompagnés d'un adjoint, notamment Monsieur Pierre-André Périssol, Maire de Moulins et ancien Ministre, et Messieurs les Députés François Colcombet et Gérard Charasse. Monsieur Jean-Claude Mairal représentait Messieurs les Députés Lajoinie et Goldberg. Le Président d'Allier Nature tient à remercier Monsieur le Préfet d'avoir accédé rapidement à la demande d'entretien malgré les difficultés rencontrées pour que toutes les personnalités puissent être présentes.

L'activité suspendue

Après avoir exposé les difficultés d'une prise de décision consécutive à un partage évident des avis sur la question ; Monsieur le Préfet a annoncé au cours de cet entretien qu'il procédait à une suspension de l'activité de la porcherie de Barrais-Bussolles. Evidemment, les délais laissent à l'exploitant le temps d'organiser le départ des animaux. Il faut noter qu'avant d'être reçus, une délégation de partisans de cette installation avait elle même rencontré Monsieur le Préfet.

Cette décision fera probablement l'objet de recours de la part de l'exploitant, tout comme d'ailleurs le jugement (...). Il n'empêche qu'alors que la production des premiers porcs de Barrais-Bussolles avait porté un coup sérieux au moral des opposants, cette suspension permet de reprendre espoir. Elle montre en tout cas que l'opinion publique a considérablement évolué en peu de temps.

Avant l'enquête publique d'établissement de la porcherie, Allier Nature était la seule association à se mobiliser. Très rapidement l'ADESE a pris le relais, mais les appuis étaient rares. Depuis, d'autres associations comme l'ADEIHL sont venues, et force est de constater que nous sommes de moins en moins isolés. Pour en témoigner, on peut considérer l'ensemble des municipalités du secteur qui ont pris des décisions de refus d'épandage de lisiers de porcheries industrielles. Rares sont celles qui ne se sont pas prononcées. Il nous faut convaincre les municipalités des autres secteurs de ce département, dans des zones où la menace paraît éloignée et qui peuvent être des cibles pour des épandages. C'est notamment le cas dans le bocage (on a parlé d'une porcherie à Deneuille) ou en Sologne Bourbonnaise (Paray-le-Frésil serait aussi un site possible).

Pour Allier Nature, le problème reste entier tant que le choix d'une filière porcine de qualité n'aura été arrêté. Il faut qu'elle soit liée de manière directe aux exploitations agricoles et non aux groupes industriels et qu'il n'y ait plus de production de lisier. Il serait long et fastidieux de développer ici les arguments qui ont fait l'objet de travaux spécialisés tels que ceux d'André Pochon. C'est possible avec des élevages en plein air, ou sur la paille. Ce serait surtout possible si on voulait enfin croire à une production en biologie. Or les partisans du productivisme qui a ruiné et désertifié nos campagnes depuis un demi-siècle ne désarment pas : pour eux, plus c'est grand, concentré, rentable disent-ils, plus c'est porteur d'avenir. Nous sommes persuadés du contraire et plus le temps passe, plus l'essoufflement de notre monde rural nous donne hélas raison.

Allier Nature a entrepris au cours des mois de juin et juillet d'établir au sein de notre Fédération Régionale, la FRANE une liaison des associations confrontées à ce problème de l'industrialisation de l'élevage. En effet, c'est pratiquement l'ensemble du territoire d'Auvergne qui se trouve menacé, certaines zones du Puy de Dôme étant aussi touchées que l'Allier (...).

Jacques Debeaud
Naturallier 66 – Sept. Oct. Nov. 1997

Le 22 octobre 1999, le Conseil d'Etat confirmait l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 13 mai 1997 annulant l'autorisation d'exploiter et le permis de construire la porcherie. Par la suite, une nouvelle demande d'autorisation était présentée par Arrow S.A. (plus de 4 000 porcs de plus de 30 kg) : le Préfet de l'Allier, par arrêté du 13 juillet 2000 au titre du Code rural, a refusé l'autorisation.

Il est à noter que l'action associative, dont celle d'Allier-Nature, a récemment permis également de faire obstacle à une demande d'élevage avicole industriel à Monteignet-sur-l'Andelot (186 000 animaux équivalents volailles), refusée par arrêté préfectoral du 8 août 2000.

Par ailleurs, un recours contentieux d'Allier-Nature a permis d'obtenir le 17 mai 2000 la suspension – puis l'abrogation – de l'extension d'un autre élevage porcin industriel à Meaulne (voir encadré ci-dessous reproduisant un article de La Montagne du 6 juin 2000 : “ L'autorisation d'agrandir la porcherie abrogée ”).

Un agriculteur bourbonnais avec des responsabilités départementales, qui produit du label rouge, nous disait l'autre jour, complètement démoralisé : “ la tendance actuelle au productivisme finira par nous tuer complètement ”. Pendant ce temps Arrow S.A. continue à se débattre pour rouvrir la porcherie de Barraix Bussoles, exemple totalement à l'opposé d'une agriculture à taille humaine que nous souhaitons.

René Chanaud - 2001